



## **La contribution parentale – de bonnes nouvelles!**

**8 avril 2020**

L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) vous informe du résultat de ses discussions avec le gouvernement concernant la contribution parentale.

---

### **De bonnes nouvelles concernant la contribution parentale!**

Après plusieurs représentations et discussions avec le gouvernement, celui-ci a accepté de financer la contribution parentale à la hauteur de 5,75\$ par jour au lieu du 8,35\$ habituel.

En conséquence, les installations recevront 8,35 \$ par enfant présent dans les services de garde d'urgence (SDGU) et 5,75\$ par enfant absent (mais inscrit au service).

Le 5,75\$ a été établi en fonction de la contribution de base de 8,35\$ à laquelle l'allocation des denrées alimentaires (2,60\$ par jour par enfant) a été déduite vu que les services de garde ne dépensent pas actuellement cette allocation pour les enfants qui sont inscrits à leur garderie mais qui n'ont pas droit aux SDGU.

L'AGPQ salue l'écoute et la décision du gouvernement à ce sujet car sans cette somme, il nous est impossible de faire face à toutes nos obligations.

---

### **Continuité des services et reddition de compte**

Nous vous rappelons qu'il est très important de continuer à offrir vos services d'urgence car ils contribuent à faire fonctionner notre société en ce temps de crise que nous traversons.

Nous vous soulignons également qu'il y aura une reddition de compte à la fin de l'année par le gouvernement. Le but sera de s'assurer que les sommes octroyées ont bel et bien été destinées à l'opération pour le COVID-19, plus particulièrement, le maintien des salaires de notre personnel et les

SDGU.

---

## Foire aux questions révisée

Une nouvelle foire aux questions à laquelle nous avons participé sera publiée bientôt. Cette foire aux questions saura répondre à plusieurs questions administratives et de gestion des ressources humaines que vous pourriez avoir. Il est important que vous en preniez connaissance dès réception car elle vous aidera à prendre position quant aux différentes décisions que vous aurez à prendre.

---

## Renouvellement de votre adhésion à l'AGPQ

Comme vous le savez, le 1 avril de chaque année est le temps de renouveler votre adhésion à l'AGPQ. Si vous voulez nous permettre de pouvoir continuer à vous représenter devant les instances gouvernementales, votre adhésion à notre association est essentielle. Voici comment renouveler :

En ligne : Vous pouvez renouveler en ligne en vous rendant à la section membre de notre site Internet et suivre les instructions.

Votre code d'utilisateur est votre numéro de permis d'établissement. ex:3000-1200 et vous pouvez réinitialiser votre mot de passe.

Par chèque : Il faut faire votre chèque payable à « Association des garderies privées du Québec » et non pas à « AGPQ ». Notre adresse est : 7077, rue Beaubien Est, bureau 209, Montréal (Qc) H1M 2Y2.

Pour devenir membre : Si vous n'êtes pas membre de l'AGPQ et aimerait le devenir, prière de communiquer avec Nathalie Alain au 514-485-2221. Nathalie vous expliquera les forfaits spéciaux pour les nouveaux membres ainsi que les forfaits pour les petites garderies.

Vous pouvez aussi nous écrire à [info@agpq.ca](mailto:info@agpq.ca)

<http://www.agpq.ca>

---

## Ca va bien aller....

Le conseil d'administration de l'AGPQ

Samir Al-Hamad, Mona Lisa Borrega, France Quirion, Lorraine Bégin, Catherine Moreau, Guylaine Painchaud et Lucia Spiridigliozzi.

Ainsi que notre équipe; Nathalie Alain et Guylaine Guy.

**Ensemble, unis et fort!**  
**Le conseil d'administration de l'AGPQ**

## **L'Association des garderies privées, souvent copiée mais jamais égalée !**

L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) est la plus grande instance nationale et la plus représentative des garderies privées du Québec. Son leadership s'étend sur tout le réseau : membres et non membres. L'AGPQ a été fondée en 1973, afin de promouvoir, favoriser, développer et améliorer la qualité des services de garde éducatifs pour les enfants et les familles du Québec; d'assurer le libre choix des parents et la pérennité du réseau; protéger, défendre et représenter les droits de ses membres; informer ses membres, formuler des recommandations et les promouvoir auprès des instances gouvernementales et organismes partenaires et valoriser le perfectionnement et le développement du personnel en milieu de garde.



**AGPQ**  
7077 rue Beaubien Est, Bureau 209,  
Montréal (Québec) H1M 2Y2  
Tél : 514-485-2221 poste 0  
Sans Frais : 1-888-655-6060  
Web : [www.agpq.ca](http://www.agpq.ca)